

Procès verbal

Le vendredi 24 avril 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de M PAULE FOURAIGNAN.

Secrétaire de la séance : Emilie DUPONT

Présents : M PAULE FOURAIGNAN, DENIS TRUEL, Yannick AMADIEU, Typhaine LELOUP, Emilie DUPONT, Mathieu VIROLE, Fabien BARDET, Nathalie DUROYAUME, Monique MARTINO

Représentés :

Absents et excusés : LAURENT LAVERGNE, Mélanie MARTORY

Ordre du jour :

- Désignation d'une secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2026
- Désignation des représentants au sein des différentes instances et commissions de l'intercommunalité.
- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- Désignation du représentant du SYDED
- Décision modificative sur le budget photovoltaïque

Désignation d'une secrétaire de séance (N° DE_028_2026)

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉSIGNE, Madame Emilie DUPONT secrétaire de la présente séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Délibération : adoptée

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2026 (N° DE_029_2026)

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 avril 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L21 21-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 11 avril 2026 à préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le Conseil municipal, après délibéré, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2026 tel qu'annexé.

Délibération : adoptée

Désignation des représentants de la Commune au sein des instances et commissions de la Communauté de Communes. (N° DE_030_2026)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, suite au Conseil Communautaire du 14 avril 2026, il convient de procéder à la désignation nominative des représentants de notre Commune au sein des différentes instances et commissions intercommunales. Ces désignations doivent être communiquées au secrétariat général de la Communauté de Communes avant le 29 avril 2026, en vue de l'installation des instances lors du Conseil Communautaire du 12 mai 2026.

Le Maire rappelle les règles de composition fixées par l'intercommunalité :

- 1. Commissions Thématiques (au nombre de 10) :** La commune dispose d'un représentant titulaire, pouvant être choisi parmi l'ensemble des conseillers municipaux.
- 2. Commission Territoriale :** La commune dispose d'un représentant, qui doit obligatoirement être choisi parmi les conseillers communautaires (titulaire ou suppléant).
- 3. Instances de droit :** La Commission Finances, la CLECT et la Conférence des Maires sont constituées de droit selon la loi et les statuts ; elles ne nécessitent pas de nouvelle désignation mais font l'objet d'un recensement.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2026 relative à la constitution des instances et commissions ;

Considérant la nécessité pour la Commune d'être représentée au sein de ces instances pour la durée du mandat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

1. DÉSIGNE en qualité de représentants de la Commune au sein des **Commissions Thématiques** :

- Denis Truel - Commission agriculture, alimentation et forêt et commission planification, urbanisme et mobilité
- Nathalie Duroyaume - Commission Culture et Patrimoine
- Laurent Lavergne - Commission eau Grand et Petit cycle (dont Spanc)
- Monique Martino - Commission habitat, aménagement (numériques, cœur de village) et

politique contractuelle

- Mélanie Martory - Commission jeunesse , vie étudiante et sport
- Émilie Dupont - Commission santé, affaires sociales et services publics
- Fabien Bardet - Commission voirie, éclairage public, bâtiments et déchets ménagers

2. DÉSIGNE en qualité de représentant de la Commune au sein de la **Commission Territoriale** de secteur :

- **Représentant** : Madame le Maire, Marie-Paule Fouraignan

3. PREND ACTE que Madame le Maire est membre de droit de la Conférence des Maires et que la représentation à la Commission Finances et à la CLECT découle de la composition du Conseil Communautaire.

4. CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente délibération ainsi que le tableau récapitulatif dûment renseigné au secrétariat général de la Communauté de Communes.

Délibération : adoptée

Délibérations du conseil :

Désignation et propositions de noms pour la commission de contrôle des listes électorales (N° DE_031_2026)

Le Conseil Municipal,

VU le Code électoral, notamment les articles L.19 et R.10 à R.12 relatifs à la composition de la commission de contrôle ;

VU la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

CONSIDÉRANT que pour les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner un conseiller municipal et de proposer au préfet des noms pour le délégué de l'administration et le délégué du tribunal judiciaire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1. Désignation du représentant du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal désigne, parmi ses membres n'ayant pas de délégation en matière électorale, les personnes suivantes pour siéger à la commission :

- **Titulaire** : Mme Monique Martino
- **Suppléant** : Mr Yannick Amadiou

2. Proposition pour le délégué de l'administration

Le Conseil Municipal propose à Monsieur le préfet la nomination des personnes suivantes (choisies parmi les électeurs de la commune) :

- **Titulaire** : M. Guillaume Martory
- **Suppléant** : M. Sébastien Vltte

3. Proposition pour le délégué du Tribunal Judiciaire

Le Conseil Municipal propose à Monsieur le préfet, pour transmission au Premier Président de la Cour d'Appel, les personnes suivantes (choisies parmi les électeurs de la commune) :

- **Titulaire** : Jean-Pascal Guillet
- **Suppléant** :

DÉCIDE :

- De charger Madame le Maire de transmettre la présente délibération à la Préfecture pour permettre la prise de l'arrêté préfectoral de nomination.
- De préciser que le mandat des membres ainsi désignés court jusqu'au prochain renouvellement général des conseillers municipaux.

Délibération : adoptée

Désignation d'un référent « environnement » de la commune auprès du SYDED du Lot (N° DE_032_2026)

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est le service public en charge de missions environnementales sur l'ensemble du territoire, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable », « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Madame le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, à l'amélioration du tri sélectif et de participer à la lutte contre les dépôts sauvages et à une meilleure gestion des déchets verts communaux.

Afin de poursuivre cette démarche pour la candidature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

-assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),

- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux consignes de tri

-mettre en place des pratiques alternatives pour limiter la production de déchets verts communaux

Madame le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2026 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Madame le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Monsieur Mathieu Virole se déclare candidat. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité, de désigner Monsieur Mathieu Virole comme référent "environnement" de la commune.

Délibération : adoptée

M PAULE FOURAIGNAN
Président de séance

Emilie DUPONT
Secrétaire de séance

